

## CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON

(France\_Benelux\_International)

### 1. TARIFS

Toute commande sera facturée aux tarifs en vigueur à la date de livraison. Nos tarifs s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### 2. ENGAGEMENT DE PRIX

Les prix sont basés sur la quantité indiquée dans notre confirmation de commande. Nous nous réservons le droit, en cas de variation négative de plus de 10% entre la quantité commandée et la quantité livrée, de procéder à une adaptation du prix.

### 3. EXPÉDITION / ACCÈS AU CHANTIER

En vrac ou en big-bags. Nous déclinons toute responsabilité en cas de retard de livraison dû à un manque de moyens de transport ou de stock, à un approvisionnement insuffisant en matières premières, à des pannes de camion, à un trafic intense, à la météo, à des grèves ou à une augmentation inattendue de la demande. La fixation des délais de livraison se fait après concertation. Les livraisons non effectuées ou tardives ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler sa commande ni de faire valoir une quelconque revendication financière. Le destinataire est responsable de l'accès au lieu de déchargement par les moyens de transport nécessaires. Il incombe au destinataire de veiller à ce que les accès aux chantiers soient libres et accessibles aux poids lourds (semi-remorques et grands trains routiers jusqu'à 40 tonnes d'une longueur de 16 à 18 mètres) sur un sol stabilisé. Le chauffeur du camion a le droit de ne pas accéder au chantier s'il estime qu'il ne peut pas le faire avec le type de camion qu'il conduit. En aucun cas, il ne peut réclamer des dommages et intérêts ou d'autres frais supplémentaires. Si l'accès au chantier n'est pas possible avec l'un des véhicules mentionnés, le client doit prévoir un autre endroit pour le déchargement. Les frais de transport depuis le deuxième lieu de déchargement jusqu'au chantier sont à la charge de l'acheteur.

### 4. EMBALLAGE / BIG-BAG

Les big-bags sont facturés et deviennent la propriété de l'acheteur et ne peuvent pas être retournés. L'acheteur est lui-même responsable de l'élimination correcte des big bags. Les big bags sont conçus exclusivement pour être remplis de MISAPOR. Le stockage de big-bags pleins doit être limité à 6 mois et doit être effectué dans les règles de l'art. Les big bags doivent être protégés des rayons UV du soleil. En cas de déchargement par grue, il est obligatoire de les accrocher par les 4 attaches de transport. Toute autre utilisation des big-bags est interdite et décharge MISAPOR de toute responsabilité.

### 5. ANNULATION / REPORT DES LIVRAISONS

En cas de livraison annulée ou reportée par le destinataire/client dans les 3 jours précédents la date de déchargement convenue, les éventuels frais occasionnés seront facturés. MISAPOR décline toute responsabilité pour les retards de livraison dont la cause est indépendante de sa volonté.

### 6. LIVRAISONS EXPRESS

Pour une livraison dans les 48 heures, nous facturons des frais livraison express de EUR 250.- par livraison.

### 7. DELAI FIXE

Les délais de livraison sont des délais journaliers.

### 8. DÉCHARGEMENT

Le déchargement des marchandises livrées s'effectue aux frais et aux risques du destinataire. Celui-ci est responsable de la mise à disposition sur place d'un nombre suffisant de personnes formées à cet effet ainsi que des appareils de déchargement adéquats. Avec le déchargement, la marchandise est considérée comme acceptée. Les conditions d'accès difficiles sont facturées avec un supplément spécial. Les dispositions mentionnées au point 8 s'appliquent à toutes les variantes de déchargement ci-dessous. Le début de la période de déchargement est calculé à partir de l'arrivée sur le lieu de déchargement.

#### 8.1 DÉCHARGEMENT DE BIG-BAGS AVEC GRUE DE CHANTIER OU AUTRE MOYEN DE DÉCHARGEMENT

Pour le déchargement des big-bags, le destinataire est tenu de mettre gratuitement à disposition le déchargement par grue, une chaîne à 4 crochets ainsi que le personnel nécessaire. L'accrochage du big bag aux 4 sangles est obligatoire. Le temps de déchargement des camions jusqu'à 42m<sup>3</sup> (avec big bags) compris dans le prix du transport est de 60 minutes maximum. Le temps de déchargement des camions jusqu'à 84m<sup>3</sup> (avec big-bags) compris dans le prix du transport est de 120 minutes maximum. Au-delà de ce délai, le temps de déchargement est facturé à raison de EUR 30.- par quart d'heure supplémentaire.

#### 8.2 DÉCHARGEMENT DU MATÉRIAU EN VRAC SANS BÂCHE DE DÉCHARGEMENT MISAPOR

Le temps de déchargement des camions jusqu'à 90 m<sup>3</sup> inclus dans le prix du transport est de 60 minutes maximum.

#### 8.3 DÉCHARGEMENT DU MATÉRIAU EN VRAC AVEC BÂCHE DE DÉCHARGEMENT MISAPOR

Pour le déchargement avec bâche de déchargement de MISAPOR, le destinataire est tenu de mettre gratuitement à disposition une grue, une chaîne à 4 crochets ainsi que le personnel nécessaire. Le supplément pour le déchargement avec la bâche MISAPOR est de EUR 2,50/m<sup>3</sup>. Ce supplément s'applique également si la bâche de déchargement MISAPOR a été commandée mais non utilisée. Le temps de déchargement des camions jusqu'à 90m<sup>3</sup> (avec bâche de déchargement MISAPOR) compris dans le prix du transport est de 120 minutes maximum.

Dès que le camion est déchargé, le chauffeur ramène les bâches de déchargement à l'usine de production. Si le client souhaite conserver les bâches de déchargement sur le chantier, un dépôt de EUR 1'200.-/bâche de déchargement sera facturé. Ce dépôt sera remboursé dès que le client aura rapporté la bâche de déchargement à l'usine concernée à ses propres frais.

### 9. LIEUX DE DÉCHARGEMENT SUPPLÉMENTAIRES

Pour les ordres de transport comportant plusieurs points de déchargement, un montant supplémentaire de EUR 150.- est facturé pour le deuxième point de déchargement et pour chaque point de déchargement supplémentaire.

### 10. TEMPS D'ATTENTE

Le temps d'attente au-delà des heures de déchargement décrites sera facturé à raison de EUR 30.- par quart d'heure supplémentaire.

### 11. RETOURS DE MISAPOR EN BIG BAGS

La marchandise commandée ou achetée en trop dans des big-bags n'est reprise que si elle est en parfait état et que l'emballage de livraison n'est pas entamé (emballages/big-bags pleins). Pour les désagréments occasionnés, 50% du montant total de marchandise retournée seront remboursés. Les éventuels frais de chargement, de transport et autres frais supplémentaires seront facturés en sus.

### 12. RETOURS DE MISAPOR EN VRAC

Le matériau commandé doit être entièrement déchargé. Aucun retour possible

### 13. RÉCLAMATIONS

L'acheteur doit immédiatement, c'est-à-dire le jour même, notifier par écrit au fournisseur les réclamations qualitatives et quantitatives concernant les produits et les emballages de MISAPOR ou toute autre irrégularité. Les réclamations ultérieures ne sont pas acceptées.

En cas de dommages dus au transport, les réserves doivent être signalées avant le déchargement et apposées sur les documents de livraison. En cas de transport par chemin de fer, il convient d'exiger un procès-verbal de constatation établi par le service des chemins de fer.

### 14. CALCUL DE QUANTITÉ

Les valeurs de consommation moyennes sont indiquées sans garantie. Le client est responsable du calcul de la quantité nécessaire. Les frais supplémentaires pour les livraisons ultérieures sont à la charge du client. Les dispositions des points 11 et 12 sont valables pour une éventuelle reprise de la marchandise livrée en trop.

### 15. RESPONSABILITÉ

La responsabilité est transférée à l'acheteur au moment de la prise en charge de la livraison.

### 16. MODIFICATIONS DE PRIX

Les modifications de prix restent réservées à tout moment et ne nécessitent pas de préavis, dans la mesure où elles sont dues à une augmentation des prix des matières premières, des coûts de l'énergie, des fournisseurs, des frais de transport ou à des modifications du taux de change et autres.

### 17. DONNÉES RELATIVES AUX MESURES ET AU POIDS

Les mesures et les poids ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés à tout moment. Les mesures et les poids sont soumis à des tolérances et peuvent varier. Lors du transport de MISAPOR, le matériau (en particulier le matériau en vrac) peut perdre environ 5 % de son volume en raison de la réduction des espaces vides entre les granulats de verre cellulaire.

### 18. MODALITÉS DE PAIEMENT

MISAPOR est en droit de réclamer des déductions d'escompte injustifiées. À partir de l'expiration du délai de paiement, l'acheteur doit à MISAPOR des intérêts moratoires de 6%.

### 19. DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions de vente et de livraison sont considérées comme acceptées lors de la passation de la commande et comme acceptées dans les relations entre l'acheteur et MISAPOR.

### 20. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ EXIGÉE

L'acheteur est autorisé à revendre notre marchandise sous réserve de propriété dans le cadre d'une activité commerciale ordinaire. L'acheteur nous cède par avance toutes les créances envers des tiers qui en découlent, et ce à hauteur de la valeur facturée (TVA comprise). Indépendamment de cette cession, l'acheteur reste en droit de recouvrer ces créances.

### 21. PROJETS ET ÉTUDES PRÉALABLES

Les projets et les études préliminaires restent la propriété du fournisseur et ne doivent pas être transmis ou rendus accessibles à des tiers.

### 22. Eco-contribution (France)

Les prix des produits concernés par un dispositif de responsabilité élargie du producteur (REP) intègrent une contribution environnementale obligatoire en application de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement (ci-après : Eco-contribution) pour les applications dans le bâtiment.

Cette Eco-contribution permet notamment de financer la collecte et le traitement des produits concernés en fin de vie, une fois triés. Elle est acquittée par l'entreprise responsable de la mise sur le marché du produit concerné. Elle est ensuite incluse dans le prix de revente, sans possibilité de réfaction.

Nom de l'organisme : VALOBAT

Code de l'Eco-contribution : 101006

Référence articles : Granulat de verre cellulaire MISAPOR

Eco-contribution : 0,03€\*

Unité de facturation : m<sup>3</sup>

\*L'Eco-contribution s'élève à EUR 0.17 par tonne, donc 0,17\*0,175T= 0,03€/m<sup>3</sup>

### 23. FOR

[Pour les livraisons en France :](#)

Le for «Clause attributive de compétence» est à FR-68350 Brunstatt-Didenheim.

Droit applicable : droit Français.

[Pour les livraisons au Benelux ou à l'international :](#)

Le lieu de juridiction est CH-7205 Zizers (canton des Grisons).

Droit applicable : droit suisse.